

Tarifs des publications et autres produits encaissés par les Archives Départementales

TARIFS DES PUBLICATIONS ET AUTRES PRODUITS EN FRANCHISE DE TVA

NATURE	TARIF ANTERIEUR	TARIF 2014
État général par fonds des archives départementales du Bas-Rhin	3 €	3 €
Inventaire des fonds anciens du X ^e à 1789 (supplément)	5 €	5 €
Archives anciennes du Bas-Rhin avant 1790 :		
- Série A à E (de 1 à 1407), archives civiles, tome I	2 €	2 €
- Série B suppl. et E (de 1408 à 4125), archives civiles, tome I/2	2 €	2 €
- Série E suite et F, archives civiles, tome II/1	2 €	2 €
- Série G (de 1 à 2697), archives ecclésiastiques, tome III/1	2 €	2 €
- Série G (de 2698 à 5154), archives ecclésiastiques, tome III/2	2 €	2 €
- Série G suite - Série H (de 1 à 3406), archives ecclésiastiques, tome IV		
Catalogue des ordonnances et arrêts concernant l'Alsace :		
- 1648-1735, tome I	7,90 €	7,90 €
- 1736-1790, tome II	7,90 €	7,90 €
- index, tome III	7,90 €	7,90 €
Sous-série 3B , Chambre impériale de Wetzlar, XVe-XVIIe s.	6 €	6 €
Table générale des inventaires des archives anciennes	15,25 €	15,25 €
Catalogue des cartes et plans antérieurs à 1790	7,65 €	7,65 €
Table des noms roturiers des inventaires des archives anciennes	9,15 €	9,15 €
Sous-série 6 E , archives notariales, XVIe s.-1792, répertoire numérique :		
- Strasbourg, t. I, <i>fasc. 1,2,3</i> , (réédition 1992) (non vendus séparément)	22,85 €	22,85 €
- Sélestat, t. III, (édition 1979)	5 €	5 €
- Benfeld à Châtenois, t. V, <i>fasc. 1</i>	5 €	5 €
- Dambach-la-Ville à Oberbronn, t. V, <i>fasc. 2</i>	5 €	5 €
- Obernai à Woerth, t. V, <i>fasc. 3</i>	5 €	5 €
- Ensemble des notariats, XVIe-1982, t. VI	10,65 €	10,65 €
Sous-série 8 E , Archives communales, (dépôt) :		
- tome 1 : Albé - Langensoultzbach	7,60 €	7,60 €
- tome 2 : Laubach - Zoebersdorf	7,60 €	7,60 €
Sous-série 1 G , Régence de Saverne, inventaire analytique		
- tome I	12,20 €	12,20 €
- tome II	6 €	6 €
- tome III (index)	6 €	6 €
Sous-série 2 G , Archives religieuses :		
- tome I, Balbronn à Mundolsheim	6,10 €	6,10 €
- tome II, Mutzig à Wolxheim	épuisé	épuisé
Série J , Entrées par voie extraordinaires :		
- 1 J à 37 J	11,45 €	11,45 €
- 38 J, collection Heitz	7,60 €	7,60 €
- 79 J, Chambre de commerce de Strasbourg, (1634-1918)	18,30 €	18,30 €
Série K , Lois et actes du gouvernement, arrêtés, conseil de préfecture..., 1789-1870, répertoire numérique	7,60 €	7,60 €

NATURE	TARIF ANTERIEUR	TARIF 2014
Série L , Administration et tribunaux de la période Révolutionnaire, répertoires numériques : - 1790-an VIII - 133 L (supplément)	7,60 € 10,65 €	7,60 € 10,65 €
Série M , Personnel et administration générale répertoires numériques : - 1800-1870 - 15 M (supplément)	7,60 € 5,50 €	7,60 € 5,50 €
Série N , Administration et comptabilité départementales (1800-1870), répertoire numérique	7,60 €	7,60 €
Série P , Finances, 1800-1870, répertoire	6 €	6 €
Série Q , Domaines, répertoire numérique : - tomes I et II (<i>non vendus séparément</i>) - supplément - sous-série 2Q (domaines)	22,85 7,60 € 6,10 €	22,85 7,60 € 6,10 €
Série U , Justice, répertoire numérique, 1800-1870	5 €	5 €
Série V . Guide des sources de l'histoire religieuse du Bas-Rhin, 1800-1871 : - tome I : texte - tome II : bibliographie et index	6 € 6 €	6 € 6 €
Archives hospitalières du Bas-Rhin des origines à 1790, inventaire général : - tome I (sauf Strasbourg) - tome II (Strasbourg)	6 € 6 €	6 € 6 €
Série AL : Reichsland d'Alsace-Moselle : - Gouvernement d'Alsace-Lorraine 1870-1918, répertoire numérique - tome I (fonds du statthalter) 27 AL - tome II, <i>fasc. 1</i> (Division I) 87 AL - tome II, <i>fasc. 2</i> (Division I)- Direction de l'Intérieur - Commissariat général de la République 1918-1925, répertoire numérique détaillé - <i>fasc. I</i> (121AL) - <i>fasc. II</i> (Direction du commerce et de l'industrie)	épuisé 10,65 € 10,65€ 10,65 € 10,65 € 10,65€	épuisé 10,65€ 10,65€ 10,65 € 10,65 €
Série W , versements des administrations aux archives départementales : - de 1870-1959 (index) - de 1960 à 1979 (index)	6 € 6 €	6 € 6 €
Chronologie de la Basse Alsace	9,15 €	9,15 €
Pour les libraires, - 33 % pour les ouvrages ci-dessus		

Dictionnaire ancien alsacien-français	12,20 €	12,20 €
L'Armorial des communes du Bas-Rhin (nouvelle édition en 1 volume) - Tarif de souscription et vente aux libraires - Vente au public	44,95 € 58,70 € 6,10 €	44,95 € 58,70 € 6,10 €
Forfait port et emballage en sus		

DVD <i>Des anciens du camp de Tambov (1943-1945) se souviennent</i>	8,00 €	8,00 €
---	--------	--------

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARCHIVES DEPARTEMENTALES
Tarifs de reproduction et de réutilisation

2014

TARIFS DE REPRODUCTION

1. Documents non diffusés sur le site internet des Archives Départementales

Les administrations sont exonérées en-deçà de 20 reproductions.
Déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds.

Photocopies ou impressions de vues numériques préexistantes

Dans la limite de 100 copies par demande et par mois.

0,18 € le format A4 en noir et blanc

0,36 € le format A3 en noir et blanc

En cas d'envoi postal : 5 € (minimum de perception)

Toutefois, dans le cas d'un tirage papier d'une prise de vue numérique, sollicité dans le cadre d'une recherche administrative et imposé par la forme matérielle du document, le demandeur se rapprochera des Archives Départementales qui, avant toute opération de reproduction, proposeront un devis, en fonction des moyens techniques mis en œuvre.

Reproduction de vues numériques préexistantes

2,75 € le CD

En cas d'envoi postal : 5 € par CD (minimum de perception)

En cas d'envoi par mail (dans la limite de 10 vues) : gratuit

Prises de vues numériques

Les vues sont livrées sous forme numérique uniquement.

De 1 à 100 vues, documents jusqu'au format A3 (numérisation par appareil photographique numérique ou scanner, coût du support de livraison et de l'éventuel envoi postal inclus au-delà de 5 €, minimum de perception) : 3 € la vue.

Au-delà de 100 vues par demande et par mois : les demandeurs sont invités à recourir aux services d'un prestataire privé, qui assurera, aux frais du demandeur, la prise de vue aux Archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement.

2. Documents diffusés sur le site internet des Archives Départementales

Déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds.

De 1 à 1 000 vues	5 € la vue
De 1 001 à 10 000 vues	0,5 € la vue
De 10 001 à 50 000 vues	0,3 € la vue
De 50 001 à 100 000 vues	0,2 € la vue
De 100 001 à 500 000 vues	0,1 € la vue
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,05 € la vue
Au-delà de 1 000 000 vues	0,03 € la vue

3. Films

Déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds.

S'agissant de documents protégés par le droit d'auteur, la fourniture de copies numérisées de films n'est assurée que si les films préexistent sous forme numérique et si les droits patrimoniaux appartiennent au Conseil général ou ont été acquis par le demandeur, à son initiative et à ses frais.

Documents non diffusés sur le site internet des Archives départementales :

2,75 € le CD-R ou 5 € le DVD-R
En cas d'envoi postal : 5 € par support

Documents diffusés sur le site internet des Archives départementales :

20 € le CD-R ou le DVD-R (coût de l'éventuel envoi postal inclus)

Autres supports : les demandeurs sont invités à recourir aux services d'un prestataire privé qui assurera, aux frais du demandeur, la reproduction aux Archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement.

REDEVANCE ANNUELLE DE REUTILISATION COMMERCIALE AVEC DIFFUSION PUBLIQUE DES IMAGES, SANS FOURNITURE DE CELLES-CI PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les demandeurs assureront les reproductions à leurs frais, aux Archives Départementales, selon les conditions fixées par l'établissement. La redevance de réutilisation est due chaque année, même si le réutilisateur a reproduit lui-même le document.

Les établissements culturels publics (archives, bibliothèques, musées, Inventaire régional...) sont exonérés de toute redevance de réutilisation (les éventuels frais de fourniture restant dus).

Déposants et donateurs de fonds privés sont également exonérés pour leurs fonds, qui n'entrent pas dans le champ de la réutilisation des informations publiques (les éventuels frais de fourniture restant dus).

1. Jusqu'à 1 000 vues

Publication dans un ouvrage ou périodique papier :

vue insérée au texte : 15 € la vue
vue pleine page : 30 € la vue
vue en première ou dernière de couverture : 50 € la vue

Les publications papier au tirage inférieur ou égal à 2 000 exemplaires et reproduisant moins de 20 vues - excepté les produits publicitaires - sont exonérées de droits de réutilisation.

Les droits de réutilisation liés aux publications papier font l'objet d'une majoration de :

- + 100 % pour les tirages supérieurs à 3 000 exemplaires
- + 200 % pour les tirages supérieurs à 10 000 exemplaires
- + 1000 % pour les tirages supérieurs à 100 000 exemplaires

Publication sur support multimédia (CD-Rom, etc.) : 40 € la vue.

Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches – hors expositions à l'accès gratuit –, etc.) : 300 € la vue.

Publication sur internet : 20 € la vue.

2. Au-delà de 1 000 vues

De 1 001 à 5 000 vues	0,5 € par vue et par an
De 5 001 à 10 000 vues	0,4 € par vue et par an
De 10 001 à 50 000 vues	0,4 € par vue et par an
De 50 001 à 100 000 vues	0,2 € par vue et par an
De 100 001 à 200 000 vues	0,18 € par vue et par an
De 200 001 à 300 000 vues	0,16 € par vue et par an
De 300 001 à 400 000 vues	0,14 € par vue et par an
De 400 001 à 500 000 vues	0,12 € par vue et par an
De 500 001 à 600 000 vues	0,1 € par vue et par an
De 600 001 à 700 000 vues	0,08 € par vue et par an
De 700 001 à 800 000 vues	0,06 € par vue et par an
De 800 001 à 900 000 vues	0,05 € par vue et par an
De 900 001 à 1 000 000 vues	0,04 € par vue et par an
Au-delà de 1 000 000 vues	0,035 € par vue et par an

3. Films

S'agissant de documents protégés par le droit d'auteur, l'autorisation de réutilisation n'est accordée que si les droits patrimoniaux appartiennent au Conseil général ou ont été acquis par le demandeur, à son initiative et à ses frais.

50 € la minute commencée.

REDEVANCE ANNUELLE DE REUTILISATION COMMERCIALE AVEC DIFFUSION PUBLIQUE DES IMAGES ET FOURNITURE DE CELLES-CI PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES (COUT DE MISE A DISPOSITION COMPRIS)

La fourniture au-delà de 100 vues est soumise à la condition préalable que les vues existent déjà sous forme numérique aux Archives Départementales. Dans le cas contraire, les demandeurs assureront les reproductions à leurs frais, aux Archives Départementales, selon les conditions fixées par l'établissement ; ils se trouveront alors dans le cas faisant l'objet de la précédente section (sans fourniture d'Informations).

Les établissements culturels publics (archives, bibliothèques, musées, Inventaire régional...) sont exonérés de toute redevance de réutilisation (les éventuels frais de fourniture restant dus).

Déposants et donateurs de fonds privés sont également exonérés pour leurs fonds, qui n'entrent pas dans le champ de la réutilisation des informations publiques (les éventuels frais de fourniture restant dus).

1. jusqu'à 1000 vues

Publication dans un ouvrage ou périodique papier :

vue insérée au texte : 20 € la vue

vue pleine page : 35 € la vue

vue en première ou dernière de couverture : 55 € la vue

Les publications papier au tirage inférieur ou égal à 2 000 exemplaires, excepté les produits publicitaires, sont exonérées de droits de réutilisation.
 Les droits de réutilisation liés aux publications papier font l'objet d'une majoration de :
 + 100 % pour les tirages supérieurs à 3 000 exemplaires
 + 200 % pour les tirages supérieurs à 10 000 exemplaires
 + 1000 % pour les tirages supérieurs à 100 000 exemplaires

Publication sur support multimédia (CD-Rom, etc.) : 45 € la vue

Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches, etc.) : 300 € la vue

Publication sur internet : 25 € la vue

2. Au-delà de 1000 vues

	Sans base de données associée	Avec base de données associée
De 1 001 à 5 000 vues	0,7 € par vue et par an	1 € par vue et par an
De 5 001 à 10 000 vues	0,6 € par vue et par an	0,07 € par vue et par an
De 10 001 à 50 000 vues	0,4 € par vue et par an	0,05 € par vue et par an
De 50 001 à 100 000 vues	0,3 € par vue et par an	0,35 € par vue et par an
De 100 001 à 200 000 vues	0,2 € par vue et par an	0,025 € par vue et par an
De 200 001 à 300 000 vues	0,18 € par vue et par an	0,2 € par vue et par an
De 300 001 à 400 000 vues	0,16 € par vue et par an	0,18 € par vue et par an
De 400 001 à 500 000 vues	0,14 € par vue et par an	0,16 € par vue et par an
De 500 001 à 600 000 vues	0,12 € par vue et par an	0,14 € par vue et par an
De 600 001 à 700 000 vues	0,1 € par vue et par an	0,12 € par vue et par an
De 700 001 à 800 000 vues	0,08 € par vue et par an	0,1 € par vue et par an
De 800 001 à 900 000 vues	0,06 € par vue et par an	0,08 € par vue et par an
De 900 001 à 1 000 000 vues	0,05 € par vue et par an	0,07 € par vue et par an
Au-delà de 1 000 000 vues	0,04 € par vue et par an	0,05 € par vue et par an

Base de données : dans le respect de la législation et de la réglementation sur le droit des bases de données et, le cas échéant, sur le droit de la propriété intellectuelle.

3. Films

S'agissant de documents protégés par le droit d'auteur, la fourniture de copies numérisées de films n'est assurée, et l'autorisation de réutilisation n'est accordée que si les films préexistent sous forme numérique et si les droits patrimoniaux appartiennent au Conseil général ou ont été acquis par le demandeur, à son initiative et à ses frais.

55 € la minute commencée.